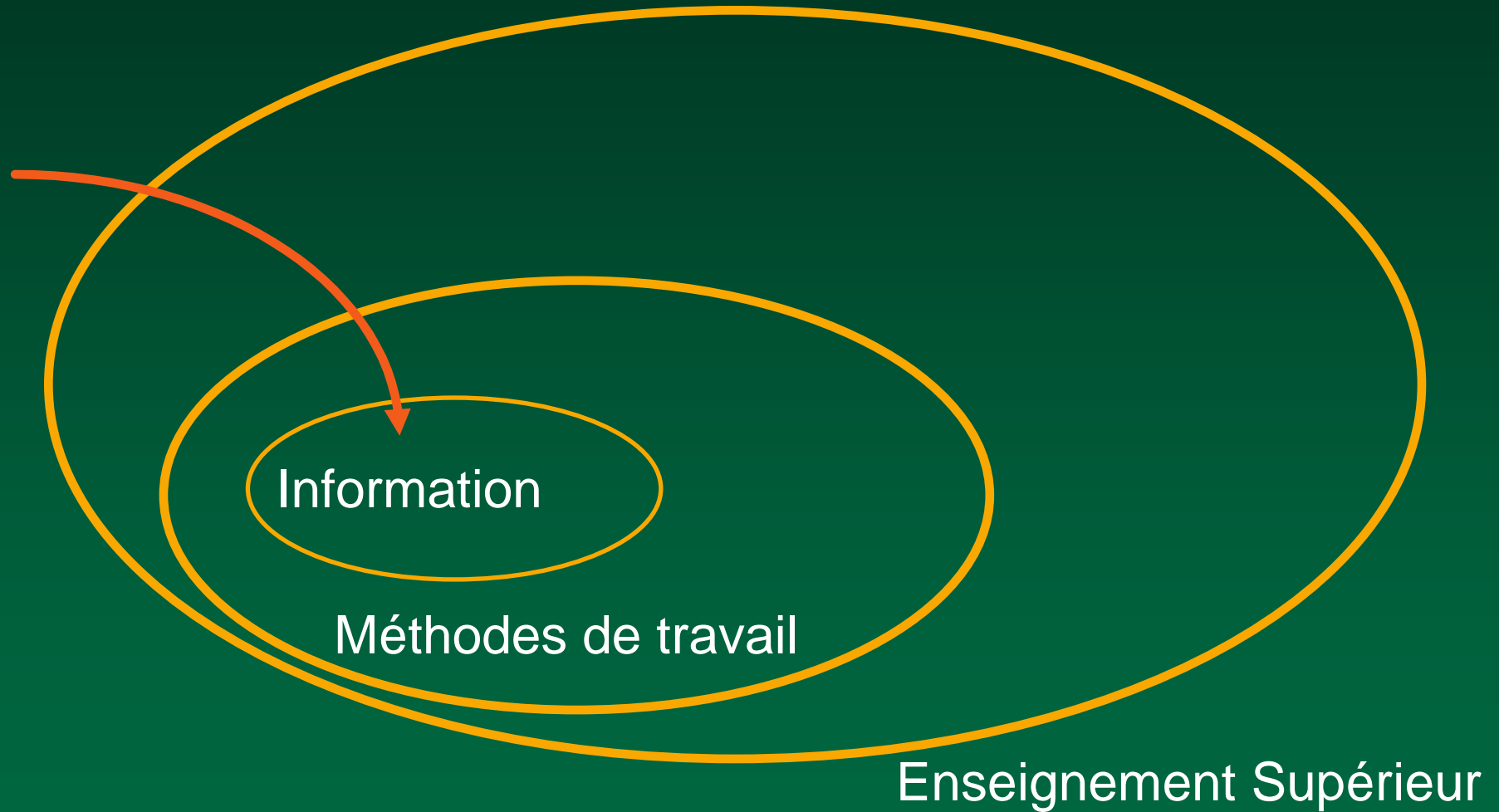

Les formations à l'information
Les habilitations
Le LMD
(Licence – Master – Doctorat)

Méthodologie du Travail Universitaire



L'organisation des enseignements supérieurs

- **Loi de 1984 (26 janvier, n°8452)**
- **97 : Réforme Bayrou**
- **Avril 2002 : Le LMD (Licence – Master – Doctorat)**

Les habilitations à délivrer des diplômes

Le contrat d'établissement (plan quadriennal)

Les formations à la méthodologie documentaire

Objectifs et Programmes

Analyse d'un sujet (problème, situation...)

Repérer et collecter l'information

Traiter et exploiter l'information

Communiquer les résultats

Outils & Méthodes

Le lien enseignants-bibliothécaires

- Une coordination
- Des choix pédagogiques
- Des moyens, des locaux (SCD)
- Une inscription dans le contrat

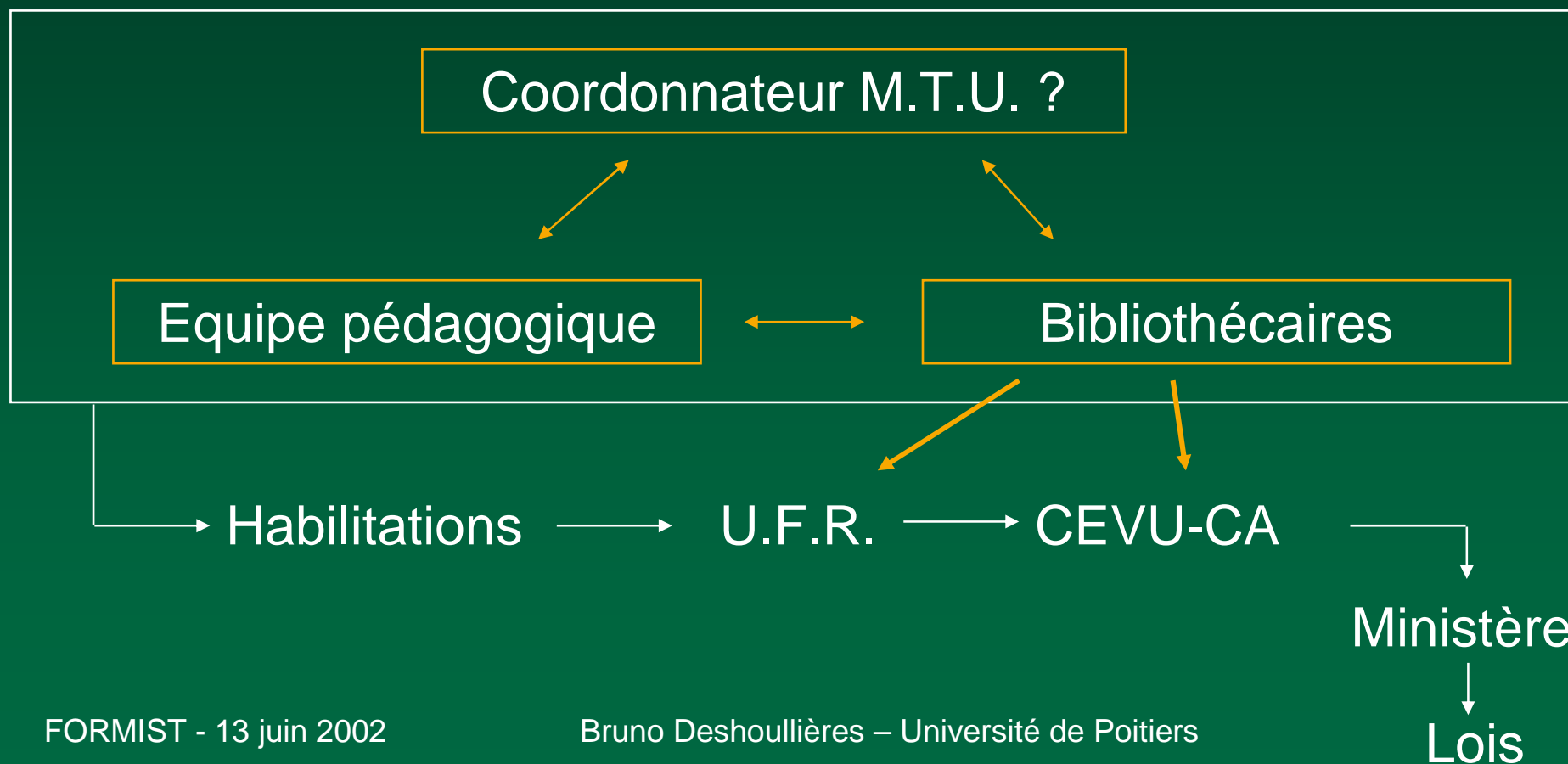
—————→ **L'inscription dans les habilitations**

Pourquoi les habilitations ?

- **Intégration dans les cursus**
- **Des moyens en fonctionnement**
- **Des heures d'enseignement**
- **Une cohérence pédagogique ?**
- **La pérennité des enseignements**

Procédure d'habilitation

- Tous les 4 ans (contrat d'établissement)



Le LMD

■ Avant (/an)

- Le BAC
- DEUG – DUT (+2)
- Licence (+3)
- Maîtrise – MST –
Ingénieur Maître (+4)
- DEA – DESS (+5)
- Doctorat (+8)

Des Unités d'enseignement

■ Après (/semestres)

- Le BAC
- Licence (+3)
- Master professionnel Master
recherche (+5)
- Doctorat (+8)

Les ECTS ou « crédits »
(Système européen d'unités
d'enseignement capitalisables
et transférables)

L'intérêt du LMD ?

- Harmonisation européenne ?
- Mobilité des étudiants ?
- Diversification des parcours de formation ?
- Autonomie des Universités ?
- Amélioration des pratiques pédagogiques ?

Dangers du LMD ?

- **Absence de cadrage national des diplômes ? Lisibilité ?**
- **Mobilité ou sélection ? (Par l'argent ou par les compétences ?)**
- **Autonomie ou concurrence ? Cadrage des moyens ? Critères d'évaluation**
- **Faisabilité ? (diversité des parcours ?)**
- **Charges supplémentaires (organisation, suivi) ?**
- **Changement du statut des enseignants/chercheurs ?**

LMD et politique

**Réorganisation pour un enseignement
supérieur de meilleure qualité ?**

OU

**Logique libérale de déréglementation d'un
service public ?**

Nouvelle organisation

- **Licence = 180 crédits (6 semestres)**
- **Master = licence + 120 crédits (4 semestres)**
- **Doctorat (Master + 3 ans)**

Possibilités de validation des acquis professionnels

Simulation d'un parcours licence

- **1 crédit = 9 heures d'enseignement**
 - Un module = 6 crédits = 54 heures
 - Une Unité d'Enseignement = 1 à 3 modules
 - Un semestre = 3 à 5 UE = 30 crédits = 270 heures
 - Une licence = 6 semestres = 180 crédits

Simulation d'un parcours licence

	%	Nb de modules de 54 heures	Crédits
Majeure	40	12	72
Majeure PRO	10	3	18
Mineures au choix	20	6	36
Mineures libres	10	3	18
Mineures MCL	20	6	36
TOTAL	100	30	180

MCL : Méthodologie, Information, Communication, Langues...

Pour conclure

- Les formations à l'information peuvent trouver leur place dans le LMD

- Une opportunité à saisir ?

⇒ Investir les « équipes de formation »

Une volonté politique de l'établissement ?